

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 03314

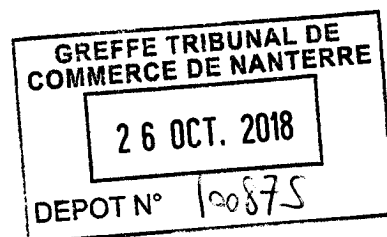
Numéro SIREN : 412 691 685

Nom ou dénomination : AP'AIPS

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2018 sous le numéro de dépôt 100875

AP'AIPS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 104.000 €
Siège Social : 100 rue Henri Barbusse - 92000 NANTERRE
412 691 685 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 AVRIL 2018



L'an 2018,

Le 17 avril,

A 14 heures 30,

Les associés de la société AP'AIPS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

- La société Nettoyage Service Développement représenté par M. Quinteiro Patrick titulaire de 6499 parts
- M. Quinteiro Patrick titulaire 1 part

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M.QUINTEIRO Patrick, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A large, stylized handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre adressée à chaque associé
- la feuille de présence,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et constaté qu'à la clôture de l'exercice clos le 31/12/2016 les mandats

- du cabinet SNR Conseil, commissaire aux comptes titulaire
- et Monsieur Christophe Gansmandel commissaire aux comptes suppléant

arrivaient à expiration, décide de nommer le cabinet Deloitte et associés, 185 avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly sur seine, représenté par Alain Guinot, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de



l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de l'exercice clos le 31/12/2022.

L'Assemblée Générale autorise le Commissaire aux Comptes qui vient d'être nommé à adresser directement au greffe du tribunal de commerce, dans les délais qui s'imposent à la Société, les documents relatifs à l'acceptation de sa mission, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chacun des Commissaires aux Comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

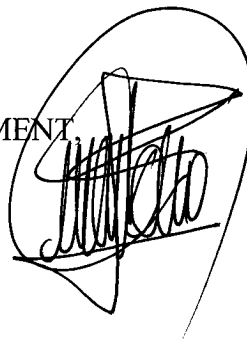
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

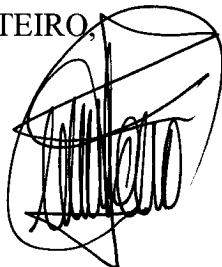
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

La Société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT



Patrick QUINTEIRO,



**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**